

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante



PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL DE LA CENI DE MADAGASCAR 2022 - 2027



MAI 2022

Commission Electorale Nationale Indépendante

Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO

Site Web : www.ceni-madagascar.mg E-mail : communicationceni@gmail.com

MOT DU PRESIDENT



En tant qu'Institution citoyenne, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a pour objectif et ambition de contribuer à la mise en place d'un système démocratique impartial, fiable et stable dans notre pays, en garantissant la tenue d'élections transparentes et crédibles dont les résultats seront acceptés par tous.

Il est légitime qu'un large public s'intéresse au fonctionnement de cet Organe de Gestion des Elections, notamment, à ses missions, attributions et engagements, sans oublier les défis majeurs qu'il doit relever durant tout le processus électoral.

C'est dans ce sens que nous avons l'immense plaisir de vous partager ce document qui retrace les actions et activités de la CENI et qui encadre également les échéances électorales que le pays devra tenir jusqu'en 2027.

Ce plan de travail pluriannuel, inspiré de la nouvelle vision de la CENI : « Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement(*Fifidianana tsara omana, andraisan'ny mpiantsehatra rehetra anjara, antoky ny fitoniana sy ny filaminana*)» pour la période de 2021 – 2027, est le fruit d'un travail de dur labeur qui tient compte des différentes recommandations et améliorations apportées respectivement par l'ensemble des acteurs impliqués dans le précédent cycle électoral ainsi que par les membres du Bureau Permanent actuel.

Ces acteurs, rappelons-les, sont constitués, entre autres, des différents démembrements territoriaux de la CENI, des partenaires techniques et financiers, des acteurs politiques et des Organisations de la société civile.

Articulé autour de trois programmes, ce plan de travail identifie les chantiers sur lesquels la CENI entend désormais progresser pour une meilleure efficacité dans l'administration et la gestion des opérations électorales, tout en se fixant des objectifs précis à travers des indicateurs de résultats et de performance objectivement vérifiables.

Chères parties prenantes et Chers partenaires,

Après ces périodes éprouvantes où le monde a dû faire face à une crise sanitaire mondiale ainsi que les récents cataclysmes naturels que Madagascar a dû également gérer, la CENI est pleinement consciente des inquiétudes qui planent et des défis à relever.

Plus que jamais, nous avons besoin d'une part, de mieux considérer les attentes de la population, d'autre part, de croire à l'importance de notre mission, et enfin, d'avancer ensemble.

Certes, il faut se féliciter des avancées démocratiques apportées par les précédents cycles électoraux. Toutefois, nous exhortons tous les acteurs à montrer davantage notre capacité d'adaptation, notre capacité à dépasser nos craintes, notre détermination commune à poursuivre nos efforts, à protéger les acquis, à réduire les risques et à développer de nouvelles solidarités, afin que les objectifs fixés dans ce plan de travail pluriannuel soient atteints.

Au-delà de cet appel à l'action, nous tenons à remercier tous les partenaires techniques et financiers pour leur disponibilité et leur accompagnement en ce qu'ils ont pris en considération les problématiques majeures des programmes d'activités de la CENI.

Nous restons convaincus que grâce à nos engagements et à notre solidarité respective, nous serons à même d'instaurer un partenariat durable et structurel afin de maintenir les acquis et de faire avancer le processus électoral démocratique à Madagascar.

Merci encore de votre confiance !

Arsène DAMA
Président de la CENI

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	2
<i>S O M M A I R E</i>	4
<i>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES</i>	5
<i>INTRODUCTION</i>	8
<i>CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA CENI DE MADAGASCAR</i>	9
<i>CHAPITRE II : CONSTAT GENERAL SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL MALAGASY</i>	12
<i>CHAPITRE III : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2022 – 2027 DE LA CENI</i>	16
<i>CONCLUSION</i>	47
<i>ANNEXES</i>	48
<i>ANNEXE 1 : ORGANISATION GENERALE AU SEIN DE LA CENI</i>	48
<i>ANNEXE 2 : COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT</i>	49
<i>ANNEXE 3 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AVEC LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CENI (2021)</i>	50
<i>ANNEXE 4 : DEVELOPPEMENT DES SIGLES</i>	51
<i>TABLE DES ILLUSTRATIONS</i>	52
<i>TABLE DES MATIERES</i>	53

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AG	: Assemblée Générale
AE	: Agent Electoral
AR	: Agent de réception
AN	: Assemblée Nationale
BV	: Bureau des Votes
BP	: Bureau Permanent
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEC	: Commission Electorale Communale
CED	: Commission Electorale de District
CEN	: Commissaire Electoral National
CENI	: Commission Electorale Nationale indépendante
CEP	: Commission Electorale Provinciale
CER	: Commission Electorale Régionale
CID	: Centre Informatique de District
CLRE	: Commission Locale de Recensement des Electeurs
CNI	: Carte Nationale d'Identité
CA	: Chef d'Antenne
CNTDI	: Centre National de Traitement des Données Informatiques
COVID-19	: Corona Virus de l'année 2019
DAAF	: Direction des Affaires Administratives et Financières
DEPSEF	: Directeur des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation
DIRCAB	: Directeur de Cabinet
DIREELCOM	: Directeur de l'Education Electorale et de la Communication
DCF	: Délégation du Contrôle Financier
DOE	: Direction des Opérations Electorales
DS	: Direction de la Sécurité
DSI	: Direction des Systèmes d'Informations
ECES	: Centre Européen d'Appui aux Elections
EISA	: Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique

FES	: Friedrich-Ebert-Stiftung
HCC	: Haute Cour Constitutionnelle
LFI	: Loi de Finances Initiale
LFR	: Loi de Finances Rectificative
MBE	: Membres du Bureau Electoral
MID	: Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MINJUS	: Ministère de la Justice
MAE	: Ministère des Affaires Etrangères
MEF	: Ministère de l'Économie et des Finances
NTIC	: Nouvelles Technologies d'Informations et de Communication
OGE	: Organe de Gestion des Elections
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OVEC	: Organes de vérification et d'enregistrement des candidatures
ORTM	: Office de la Radio-Télévision publique de Madagascar
OS	: Operateur de Saisie
OSC	: Organisation des Sociétés Civil
PIP	: Projet d'Investissement Public
PRMP	: Personne Responsable des Marchés Publics
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTP	: Plan de Travail Pluriannuel
PP	: Parties Prenantes
PSH	: Personnes en Situation de Handicap
RALE	: Révision Annuelle des Listes Electorales
RPI	: Ressources Propres Internes
RNM	: Radio National Malagasy
SPR	: Secrétariat Permanent Régional
SPP	: Secrétariat Permanent Provincial
SCRIP	: Service de la Communication et des Relations Publiques

SE	: Secrétaire Exécutif
SEA	: Secrétaire Exécutif Adjoint
SEN	: Secrétariat Exécutif National
SRMV	: Sections de Recensement Matériel des Votes
SGBD	: Système de Gestion de la Base des Données Electorales
SMM	: Service Monitoring des Médias
SMS	: Service Médico-Social
UGPM	: Unité de Gestion de la Passation des Marchés Publics
UA	: Union Africaine
TV	: Télévision
TVM	: Télévision Malagasy

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions des articles 21 et 38 de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, relative à la structure chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante ou CENI » qui prévoient la durée du mandat des membres du Bureau Permanent (BP) et les missions de la CENI. Les membres nouvellement mis en place ont initié l'élaboration du présent document qui fixe les orientations stratégiques durant l'exercice de leur mandat du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2027.

Dans ce sens et dans une démarche respectant d'une part, les dispositions légales et d'autre part, les principes managériaux, toutes les activités à entreprendre en matière de gestion des opérations électorales nécessitent un cadre de travail planifié, basé sur un calendrier électoral.

L'objectif est avant tout d'assurer vis-à-vis des acteurs ou parties prenantes au processus électoral et des partenaires techniques et financiers :

- la visibilité durant le mandat susmentionné des actions à mettre en œuvre ;
- la mobilisation et la disponibilité des moyens nécessaires et adéquats.

C'est dans cette dynamique de conception, confortée par les dispositions des articles 4, 106, 107 et 108 de la même loi, que les activités présentées dans ce plan de travail ont été alignées par programme, afin de prévoir annuellement dans les lois de finances les allocations budgétaires nécessaires. Ces activités programmées par annuité constitueront ainsi le contenu d'un document de planification stratégique dénommé « Plan de Travail Pluriannuel ou PTP », dans le cadre du nouveau mandat du BP et couvrant le nouveau cycle électoral à partir de 2023.

Entre autres, ce « Plan de Travail Pluriannuel ou PTP » permettra de :

- Aider les membres du nouveau BP au processus de prise de décision et à la gestion efficiente du prochain cycle électoral ;
- Guider les directions opérationnelles du Secrétariat exécutif ainsi que les démembrements dans la gestion et la mise en œuvre des activités ;
- Harmoniser les interventions des acteurs et des partenaires techniques et financiers dans les appuis et l'accompagnement du processus électoral.

A cet effet, sur le plan méthodologique, lequel prend en considération les enjeux, le contexte, les évaluations des besoins et les directives des nouveaux membres du BP, durant l'atelier organisé au mois de février 2022, ce document concocté par l'équipe du Secrétariat Exécutif a été consolidé et validé par le BP de la CENI.

Ce plan de travail pluriannuel est ainsi structuré comme suit :

- Un premier chapitre qui retrace brièvement le statut et l'organisation de la CENI ;
- Un deuxième chapitre qui fournit un aperçu sur l'environnement du processus électoral malagasy ; et
- Un dernier chapitre qui développe le PTP de la CENI durant la période de 2022 – 2027.

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA CENI DE MADAGASCAR

Depuis 2015, sur la base des impératifs de consolidation de la paix, de la démocratie et de la stabilité politique et économique, et en application de l'article 5 de la Constitution, la « Commission Electorale Nationale Indépendante » dénommée CENI a été instituée par la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales. Elle est en charge de « l'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires » qui consiste à s'assurer de : (i) l'organisation et la supervision des opérations électorales, (ii) la formation et l'encadrement des acteurs électoraux, (iii) la mise en œuvre des attributions spécifiques prévues par le Code électoral, (iv) la définition de la politique d'éducation civique électorale et la coordination des activités y afférentes, (v) la gestion de la logistique électorale, (vi) le traitement de la publication des résultats provisoires des scrutins, et (vii) la veille au respect des normes et des dispositions légales relatives aux élections. Sa mission est ainsi d'assurer sereinement la gestion du processus complet du cycle électoral constitué par la phase « pré-électorale », la phase du « scrutin » et la phase « postélectorale ».

Afin de permettre aux décideurs et aux lecteurs de faire le lien entre les activités par programme et l'établissement des budgets y afférents, ce chapitre présentera de manière succincte, conformément aux différentes dispositions légales en vigueur, l'organisation générale de la CENI, ainsi que la mise en place de son nouveau Bureau Permanent qui va piloter le présent Plan de Travail Pluriannuel (PTP) durant son mandat.

1.1. Statut de la CENI

Selon les termes de l'article 5, alinéa 2 de la Constitution qui stipule que : « *L'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales relèvent de la compétence d'une structure nationale indépendante* », elle est un Organe constitutionnel. Son statut présente une forme de singularité et l'aligne comme un organe *sui generis* empêchant tout classement dans une quelconque catégorie de personne morale de droit public.

Comme symbole de son indépendance physique, la CENI est dotée d'un siège central sis à Antananarivo, capitale de Madagascar. Quant aux démembrements, par échelon administratif, leurs bureaux sont implantés au niveau des chefs-lieux des Provinces, des Régions et des Districts.

1.2. Structure organisationnelle et opérationnelle au sein de la CENI

L'organisation et le fonctionnement de la CENI sont prévus par la Loi n° 2015-020 sus-citée la régissant, ainsi que par son Règlement Intérieur. D'après cette loi, la CENI est une structure permanente au niveau national. Elle dispose des démembrements territoriaux à plusieurs niveaux. Les organes de la CENI sont : l'Assemblée Générale (AG), le Bureau Permanent (BP), le Secrétariat Exécutif National (SEN), et les Démembrements territoriaux¹.

1.2.1. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la CENI. En ***période électorale***, elle est composée de tous les membres de la formation permanente et ceux de la formation non permanente. En ***dehors des périodes électorales***, elle est composée de tous les membres de la formation permanente qui est constituée par l'ensemble des Commissaires Electoraux Nationaux (CEN). Elle règle par délibération les matières qui lui sont dévolues par la loi. A cet effet, elle :

- ❖ définit l'orientation stratégique de la gestion et de l'organisation des élections ;
- ❖ arrête la stratégie de l'éducation citoyenne en matière électorale ; et
- ❖ arrête le projet de budget de la CENI sur proposition du Secrétariat Exécutif National.

¹ Cf. Annexe 1

1.2.2. Bureau Permanent

Suivant l'article 55 de la Loi 2015-020 sus-mentionnée, la CENI est administrée par un Bureau Permanent composée de neuf (09) membres, dont : un Président, trois Vice-Présidents, deux Rapporteurs, et trois Conseillers. Conformément aux dispositions des articles 55, 58, les membres de la formation permanente, qui constitue le Bureau Permanent est un organe collégial². Sous la direction et la coordination du Président, il est l'organe de décision.

La sensibilité de la mission et les difficultés dans la conduite des opérations ont justifié la décision de création de :

- Une Direction de cabinet du Président, dont sa mission est d'appuyer le Président dans l'exercice de sa fonction ; et
- Une Personne Responsable des Marchés Publics ou PRMP, car en application des dispositions de l'article 5 de la Loi n° 2004 – 009 du 26 juillet 2004 portant code des marchés publics, pour l'exécution de ses opérations financières, la CENI au niveau central est appuyée par une Unité de Gestion de la Passation des Marchés Publics (UGPM) sous la responsabilité d'une *Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)*.

1.2.3. Secrétariat Exécutif National

La CENI dispose d'un Secrétariat Exécutif National (SEN). Il est la structure technique et administrative chargée de la mise en œuvre des délibérations de l'AG de la CENI pour la réalisation des opérations pré-électorales, électorales et post-électorales.

Dans son organisation, le Secrétariat Exécutif National (SEN) est dirigé par un Secrétaire Exécutif (SE). Il est assisté par un Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA). Pour le moment, six directions, instituées selon chaque spécialisation, assurent avec le SE et le SEA la mission au sein du SEN. L'organigramme établi n'est pas figé. Il est susceptible d'être modifié en cas de besoin, et c'est l'organigramme utilisé jusqu'en 2021 qui est d'abord figuré dans l'Annexes³ du présent document.

Sous la supervision du Président de la CENI, le SE coordonne l'ensemble des activités électorales tant au niveau central que territorial. Les Secrétariats permanents au niveau des provinces et des régions, ainsi que les Antennes locaux au niveau des districts relèvent du Secrétariat Exécutif National. Un organigramme établi par décision du Bureau Permanent et délibéré en AG fixe l'organisation du Secrétariat Exécutif National.

Sous le leadership et la coordination du SE, chaque direction assure les missions qui lui sont assignées, sur la base d'un document de planification stratégique soutenu par des budgets détaillés et des calendriers électoraux qui se déclinent en chronogrammes d'activités. Chaque directeur mobilise ses services et les démembrements concernés par les opérations.

1.2.4. Démembrements territoriaux

La CENI est représentée au niveau territorial par :

- ❖ Six (06) Commissions Electorales Provinciales (CEP) ;
- ❖ Dix-sept (17) Commissions Electorales Régionales (CER) ;
- ❖ Cent dix-neuf (119) Commissions Electorales de District (CED) ;
- ❖ Mille six-cent quatre-vingt-un (1681) Commissions Electorales Communales (CEC)

Les démembrements de la CENI sont des organes collégiaux. Ils élisent en leur sein un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

²Cf Annexe 2

Actuellement, les fonctions de CER sont cumulées avec celles des CEP au niveau des régions chefs-lieux des provinces pour des raisons budgétaires. Les fonctions de CEC sont cumulées avec celles des CED, au niveau des quatorze (14) districts pour lesquelles les Communes ont un statut particulier ou Communes classées urbaines de première catégorie³. Chacune des commissions électorales locales, est appuyée d'une structure permanente dans l'exercice de leurs attributions :

- Le Secrétariat Permanent Provincial (SPP), pour la CEP,
- Le Secrétariat Permanent Régional (SPR) pour la CER, et
- Le Chef d'Antenne (CA) de District pour la CED.

L'exécution des travaux au niveau des *Fokontany* est assurée par des Agents Electoraux (AE). Selon les dispositions de l'article 105 de la Loi 2015-020 du 19 octobre 2015 : « Les agents électoraux, dont l'effectif est déterminé par le Règlement Intérieur, sont nommés par décision de la Commission Électorale de District sur proposition des Commissions Électorales Communales ». Ils assurent les travaux au niveau des *fokontany*, notamment le recensement des électeurs en leur qualité de Président de la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE).

1.2.5. Mise en place du nouveau Bureau Permanent de la CENI (2021 – 2027)

L'année 2021 a été marquée par la fin du mandat de l'ancien Bureau Permanent (BP) de la CENI qui arrive à termes le 29 octobre 2021. Dans une dynamique de continuité et de pérennisation, un nouveau BP a été mis en place, dont les membres se sont engagés à poursuivre les efforts d'amélioration du processus électoral. L'objectif reste inchangé dans une démarche de transparence et d'inclusivité, celui d'« organiser des élections libres, démocratiques et dont les résultats seront acceptés par tous ».

En effet, installés officiellement après leur prestation de serment le 1^{er} décembre 2021, les nouveaux membres ont dû agir en pleine période difficile. En effet, non seulement ils ont pris service en pleine début de la RALE qui est une des obligations légales de la CENI, gage de la crédibilité des élections, mais cette période a été aussi marquée par trois évènements ardues :

- ❖ début de la troisième vague du COVID – 19 perturbant le bon déroulement et la sérénité des opérations qu'il faut pourtant réaliser et rattraper;
- ❖ des intempéries frappant de plein fouet les électeurs, les membres de la Commission locale de recensement au niveau des Fokontany et les démembrements de la CENI en plein suivi de déploiement des matériels, de ramassage des cahiers de recensement et de début de saisie avant l'arrêtage provisoire de la RALE 2021 – 2022 ;
- ❖ prise en main de la situation qui coïncide à la clôture budgétaire et à l'évaluation des partenaires techniques et financiers alors que les besoins sont urgents et réels pour pouvoir démarrer les activités efficacement, particulièrement la RALE.

La mission confiée à la CENI selon l'article 38 de la Loi n° 2015 – 020 du 19 Octobre 2015 requiert la disponibilité d'une planification stratégique. Ainsi, pour assurer un « *Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement* », qui est la nouvelle vision que s'est imposée le BP de la CENI pour les six années à venir, les nouveaux membres se sont organisés afin de mettre en place un cadre de travail bien planifié durant leur mandat. A cet effet, avec l'appui du Secrétariat Exécutif sous la gouverne des membres du BP, la CENI a élaboré un Plan de Travail Pluriannuel (PTP). Ce PTP permettra de piloter avec efficience toutes les activités relatives au processus électoral et particulièrement à l'organisation des élections pendant le nouveau cycle électoral 2023 – 2026. Il est également un document de plaidoyer pour les activités qui pourront faire l'objet d'appui dans le cadre de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers. La disponibilité du PTP sera également un atout pour le leadership de la CENI, la concordance et la synchronisation des activités financées par le Gouvernement malagasy.

³ Communes à statut particulier : Antananarivo Renivohitra (I à VI), Antsiranana I, Fianarantsoa I, Mahajanga I, Toamasina I, Toliara I, Antsirabe I, Nosy Be, Sainte Marie

CHAPITRE II : CONSTAT GENERAL SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL MALAGASY

Conformément à l'article 61 de la Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015 susmentionnée, la CENI, avant les échéances électorales de 2018, dans une démarche inclusive, a initié la consultation de tous les acteurs du processus pour l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral. Des ateliers de consultation, qui ont abouti à l'élaboration d'un document cadre intitulé « Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy », ont été organisés afin de recueillir les recommandations de tous les participants. Ce document qui propose les grandes lignes et la stratégie de la conduite de la réforme du processus électoral, a été transmis aux autorités compétentes investies du pouvoir d'initiative des lois.

Par la suite, une Commission Consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy⁴ a alors été mise en place en 2017 pour analyser et étudier le contenu dudit document cadre. Cette commission a associé les résultats des travaux issus des ateliers organisés avec les acteurs (les représentants des partis politiques et de la Société civile) et les experts (Expert national et expert international), afin de formuler des propositions concrètes, qui ont servi de référence pour la rédaction des avants projets de loi régissant les élections. Le travail a été ensuite relayé par un Comité de rédaction⁵ sous l'égide de l'Exécutif.

Ces initiatives ont débouché à l'adoption des lois organiques n° 2018-008, 2018-009 et 2018-010 du 11 mai 2018 régissant respectivement le Régime Général des Elections et des Référendums, l'élection présidentielle de 2018, et les élections législatives de 2019. Elle a été révolutionnaire compte tenu des innovations apportées, à savoir :

- un nouveau sens donné à la notion du Code électoral ;
- l'institution du Registre électoral national dans la gestion du fichier électoral, en tant que base unique de tous les électeurs sur l'étendue du territoire national;
- l'amélioration et la révision de la procédure d'établissement et de révision annuelle des listes des électeurs ainsi que des délais y afférents ;
- la révision de la réglementation de la campagne électorale, incluant la réglementation du financement de campagne ;
- des précisions sur la répartition des attributions et compétences entre les autorités compétentes pour chaque phase du processus électoral.

L'allègement de la procédure contentieuse avec les pénalisations y afférentes a marqué également la volonté d'apurer le système électoral des anti-jeux et agissements déloyaux pouvant biaiser le bon déroulement du processus.

L'élection présidentielle de 2018 fut la première élection organisée sous l'égide de l'arsenal juridique électoral réformé. Sous le regard scrutateur de tous les acteurs et forces vives du pays dont, la société politique, la société civile et la communauté internationale, le processus électoral, tenu dans un climat paisible et détendu, a marqué une ère nouvelle dans l'histoire des élections à Madagascar. Les résultats de l'élection présidentielle tant pour le premier tour que pour le deuxième tour ont été accueillis, sans contestation majeure, par tous. La légitimité du Président élu est reconnue par tous. Conformément à la tradition républicaine, celle-ci a donné lieu à une passation démocratique entre deux Présidents élus, une grande première pour Madagascar.

⁴ Décret n° 2017-200 du 28 mars 2017 portant création de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy

⁵ Décret n° 2017-201 du 28 mars 2017 portant création du Comité interministériel chargé de la révision de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy

Ces bonnes pratiques et acquis démocratiques lors de l'élection présidentielle de 2018 ont été capitalisées et ont concouru au bon déroulement et réussite des élections législatives et des élections communales et municipales de 2019. L'installation des élus issus de ces élections avait garanti l'exercice normal des pouvoirs publics tant au niveau national qu'au niveau local.

Toutefois, à la lecture des rapports d'observations électorales, des divers rapports d'élection ainsi que des divers travaux de bilan et d'évaluation produits par les différents acteurs principaux du processus, la CENI a répertorié des observations et des critiques qui méritaient réflexion afin d'améliorer davantage la gestion du processus électoral. Ces observations ont eu trait notamment à la conformité de certaines dispositions au droit positif et standards internationaux, ainsi qu'à la difficulté d'application de certaines dispositions sur le terrain, et à la limite de celles garantissant les droits fondamentaux.

A l'étude de ces observations, sans être exhaustifs, les constats suivants ont été entre autres, enregistrés sur l'environnement du processus électoral malagasy :

2.1. Sur le pilotage des activités de la CENI :

Le Bureau Permanent (BP) et le Secrétariat Exécutif (SE), pour mieux piloter les activités de la CENI, ont élaboré des documents de planification stratégique dont le Plan de Travail Pluriannuel 2015-2021 (PTP) qui s'érige en des Plans de Travail Annuels (PTA). Ces documents ont été soutenus par des budgets qui reflètent les besoins financiers de la CENI. Mais il est constaté que les montants inscrits dans les crédits alloués à la CENI ne correspondaient pas aux besoins réels de cette dernière. En conséquence, la CENI n'a pas pu réaliser exhaustivement les activités prévues. Par ailleurs, il a été perçu que le leadership de la CENI aussi bien interne qu'externe mérite encore d'être renforcé.

2.2. Sur la coordination administrative et financière de la CENI :

Le mécanisme de coordination administrative et financière en vigueur n'est pas bien suivi notamment au niveau des démembrements. De plus l'insuffisance du budget alloué à la CENI ne lui a pas permis d'exécuter pleinement les attentes surtout en ce qui concerne la formation du personnel au niveau des démembrements. La CENI ne dispose pas d'infrastructures propres pour lui servir de siège national ; et il en est de même pour ceux des démembrements. Ce qui a beaucoup nuit à son indépendance.

2.3. Sur l'encadrement juridique du processus électoral :

Malgré les recommandations relatives à l'encadrement juridique du processus électoral émises à l'endroit des autorités compétentes, la réforme, la révision et l'ajustement des cadres légaux régissant le processus électoral restent toujours lacunaires et insuffisants nonobstant l'amélioration déjà entreprise.

2.4. Sur l'établissement et la révision des listes électorales :

➤ Procédure de révision annuelle des listes électorales :

L'enregistrement des électeurs est toujours laissé à l'initiative de chaque citoyen. Ce caractère non obligatoire constitue une cause de la non-exhaustivité des listes car les citoyens qui ne se présentent pas au bureau du Fokontany durant la période d'ouverture de la révision ne sont jamais inscrits. En effet, bon nombre de citoyens ne s'intéressent ni à leur inscription sur la liste électorale, ni à la vérification de leur inscription tant qu'ils ne savent pas exactement la date de l'échéance électorale.

Par ailleurs, la période de révision annuelle des listes électorales est également jugée courte, et ne permet pas d'exécuter dans un temps raisonnable toutes les activités y relatives. Les travaux de recensement et d'enrôlement des électeurs qui sont majoritairement manuels reposent sur des interventions humaines à plusieurs niveaux comme, entre autres, le recensement des électeurs par la Commission locale de recensement des électeurs (CLRE) au niveau des Fokontany, la saisie des informations par les Chefs de Centre informatique au niveau des

Districts (CID). Cette situation engendre parfois des erreurs matérielles sur les informations concernant chaque électeur, des difficultés sur le traitement des anomalies et amplifie le doute sur la fiabilité du fichier électoral.

➤ Qualité des listes électorales :

Le problème qui attire le plus d'attention des acteurs est celui qui concerne les personnes ayant des numéros identiques de carte nationale d'identité (CNI). Ceci pourrait provenir de l'existence d'erreurs matérielles pendant les collectes des informations sur l'électeur ou de la procédure de délivrance des CNI. Cette anomalie engendre des difficultés aussi bien pour les membres du bureau électoral que pour les électeurs concernés dans la mesure où il y a discordance entre les informations dans la carte nationale d'identité, pièce de contrôle de l'identité de l'électeur et celles dans la liste électorale.

2.5. Sur l'établissement de la liste des grands électeurs :

La collecte des informations pour établir la liste des grands électeurs semble parfois difficile, notamment du fait des dispositions de l'article 110 in fine de la Loi n°2014-020 du 27 septembre 2014. En effet, en vertu de cet article, la CENI n'est pas destinataire des jugements portant constatation de vacance de poste des élus locaux. Le seul destinataire de ces derniers est le ministère chargé de l'Intérieur et de la Décentralisation. Pourtant, ces jugements sont les seuls documents officiels constatant de la qualité du grand électeur, vu qu'aucun acte émanant du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ne procède à l'identification de ces élus.

En outre, les dispositions légales ne précisent pas un délai fixe pour l'arrêté définitif de la liste des grands électeurs avant la date du scrutin, ainsi que toutes les formalités officialisant cet arrêté afin de lui donner la valeur qui lui revient. Ce qui implique qu'à la date du scrutin, la liste des grands électeurs n'est pas exhaustive.

2.6. Sur la facilitation de l'accès aux droits électoraux :

Il a été observé que certaines catégories de personnes n'ont pas accès aux droits électoraux en vigueur. Ce sont entre autres les diasporas, les personnes en situation de handicap (PSH), les naturalisés et les détenues non privés de leurs droits civils et politiques. Cette privation constitue une entorse aux dispositions légales et aux normes et standards internationaux. Ceci est dû à l'inexistence de bureaux de vote destinés à ces catégories d'électeurs.

En outre, les observateurs électoraux et les délégués des candidats sont certes représentés dans les bureaux de vote mais leur nombre est parfois faible. Le non-respect des échéances électorales empêche également l'accès des citoyens aux droits électoraux.

2.7. Sur l'organisation des élections :

En matière d'organisation des élections, il est essentiel de soulever les problèmes suivants pour permettre de mieux organiser les élections futures. En premier lieu, l'organisation des élections a été toujours effectuée en période de pluie. Cette attitude a rendu difficile l'acheminement des matériels électoraux vers les bureaux de vote et a empêché les électeurs de voter. En second lieu, l'élection des responsables de certaines collectivités territoriales n'a pas eu lieu suite au non-respect des échéances électorales.

2.8. Sur l'éducation civique électorale et la sensibilisation :

L'un des points forts relatifs à l'éducation et à la sensibilisation électorale est la disponibilité d'un document de « Stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation » en 2017. Vu la nécessité de diversifier les approches en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation, la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie exige des moyens adéquats et conséquents.

2.9. Sur la communication institutionnelle de la CENI :

A l'instar de l'éducation civique électorale et de sensibilisation, la CENI dispose également d'un document de « Stratégie de communication institutionnelle ». La mise en œuvre de celui-ci est très limitée suite à l'insuffisance des moyens financiers. Les ressources nécessaires pour la production de contenus innovants sont également insuffisantes.

Au vu de ces observations et de ses propres vécus aux termes des trois élections successives, la CENI a, de nouveau, pris l'initiative de les analyser afin d'émettre des recommandations à l'endroit des autorités compétentes investies du pouvoir d'initiative des lois en septembre 2020. Ces recommandations ont été réparties en neuf thématiques et coïncident avec les principales opérations du processus électoral. Il s'agit de :

1. La liste électorale et la carte d'électeur ;
2. Le calendrier électoral et la convocation des électeurs ;
3. La candidature et les conditions d'éligibilité ;
4. La campagne électorale ;
5. Le Bureau de vote et le bureau électoral ;
6. Les opérations électorales et le déroulement du scrutin ;
7. Le traitement des résultats ;
8. Le contentieux électoral ;
9. Et enfin, de l'Organe de Gestion des Elections.

Elles sont contenues dans un document intitulé : « Synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018 – 2019⁶ ». Dans ce document, la CENI en a tiré une conclusion par thématique affirmant son point de vue et sa position par rapport à la situation. Le document a été adressé au Président de la République, au Gouvernement, à l'Assemblée nationale, au Sénat et aux Juridictions électorales pour entamer une réflexion sur l'amendement de l'encadrement juridique existant dans le but de la poursuite de la réforme en cours. Sont également destinataires tous les acteurs et parties prenantes aux élections.

⁶ Voir Site Web de la CENI : www.ceni-madagascar.mg.

CHAPITRE III : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2022 – 2027 DE LA CENI

Le nouveau Bureau Permanent de la CENI a choisi le « *Processus électoral bien organisé, fiable et inclusif, garant de l'apaisement* » comme vision pendant la durée de son mandat. Par souci d'être efficient dans le pilotage du processus électoral, afin d'atteindre les objectifs de cette nouvelle vision, les nouveaux membres du BP ont dirigé avec le Staff technique du Secrétariat Exécutif l'élaboration d'un Plan de Travail Pluriannuel (PTP) pour les six années à venir. Ce PTP s'articule autour de trois programmes :

- 1- Administration et coordination
- 2- Mise en œuvre du processus électoral
- 3- Education civique électoral et communication

3.1. Synthèse du Plan de Travail Pluriannuel 2022-2027 de la CENI par Programme, Action avec les Coûts des Principales Operations Electorales

3.1.1. Programme 1 : Administration et coordination

Le programme « Administration et coordination », tel que son nom l'indique, regroupe trois actions ayant trait au fonctionnement de l'organe dans sa généralité. Il retrace les actions liées au pilotage, à la planification stratégique des opérations, à l'administration des moyens humains, matériels, ainsi que des ressources budgétaires et financières requises en vue de l'opérationnalisation de l'ensemble de la structure et de ses démembrements territoriaux. Les activités de son unité médico-sociale y sont ainsi incluses.

Ce programme comprend ainsi la gestion des ressources relatives aux salaires et indemnités de son personnel, le renforcement des capacités (formation du personnel, équipement, matériels et infrastructures) de l'administration électorale ainsi que le développement de sa coopération internationale en vue de la réalisation de sa mission tout en préservant son indépendance. Compte tenu de la complexité des activités qui entraîne l'usage intensif des matériels roulants au sein de la CENI, il importe dans ce programme, de procéder au renouvellement progressif de son parc de véhicules.

Le cadre logique ainsi que la répartition annuelle des activités sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : ACTION 11 : Pilotage et suivi des activités de la CENI

ACTION 11 : Pilotage et suivi des activités de la CENI							
<i>Constat : Leadership de la CENI à renforcer</i>							
<u>Objectif 11 : Renforcer l'indépendance et le professionnalisme de la CENI</u>							
<i>Résultats attendus : La CENI est opérationnelle et gère de façon professionnelle et effective le processus électoral</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1) Taux de disponibilité des documents de planification stratégique (PTP et PTA)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2) Taux de disponibilité des Rapports détaillés des activités de la CENI,	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3) Taux de disponibilité du Rapport de performance	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ACTION 11		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A111 : Elaboration et mise en œuvre des documents de planification stratégique de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1111 : Organisation d'un atelier pour l'élaboration, la finalisation et la validation du PTP de la CENI 2021 - 2027	X		-	-	-	-	-
SA1112 : Etablissement de programme de mise en œuvre (PMO) du PTP	X		-	-	-	-	-
SA1113 : Organisation de cadres de concertation de tous les acteurs au processus du PTP	X		-	-	-	-	-
SA1114 : Organisation de réunion de coordination avec les PTFs	X		X	X	X	X	X
SA1115 : Organisation de Team building d'appropriation du PTP par le personnel central et des démembrements de la CENI	X		-	-	-	-	-
SA1116 : Evaluation et mise à jour du PTP		-	X	X	X	X	X
SA1117 : Consolidation des PTA	X		X	X	X	X	X

SA1118 : Suivi et évaluation périodique des activités	X	X	X	X	X	X
SA1119 : Consolidation, validation, production et présentation en public de la synthèse de toutes les recommandations	X		X			X
SA11110 : Elaboration, consolidation, finalisation et validation du Rapport d'évaluation à mi-parcours du Mandat du Bureau Permanent	-	-	X	-	-	-
SA11111 : Elaboration, consolidation, finalisation et validation du Rapport de Fin de Mandat du Bureau Permanent	X		-			X
A112 : Elaboration du Budget des Programmes relatifs au Plan de Travail Pluriannuel (PTP) et aux Plans de Travail Annuel (PTA)	X	X	X	X	X	X
SA1121 : Arbitrage budgétaire avec la Primature et le MEF	X	X	X	X	X	X
SA1122 : Préparation du CDMT 2019-2021 (mise à jour du PASP, des objectifs, des indicateurs et du cadrage budgétaire à MT)	X	X	X	X	X	X
SA1123 : Préparation du budget des programmes pour N+1 (répartition des enveloppes, conférences budgétaires, ...)	X	X	X	X	X	X
A113 : Suivi de l'exécution du Budget des Programmes	X	X	X	X	X	X
SA1131 : Exécution et suivi périodique du budget des Programmes	X	X	X	X	X	X
SA1132 : Elaboration des rapports financiers et des rapports de performance de la CENI	X	X	X	X	X	X
RECAPITULATION ACTION 11 :	X	X	X	X	X	X

Tableau 2 : ACTION 12 : Coordination administrative et financière des activités de la CENI

ACTION 12 : Coordination administrative et financière des activités de la CENI
<i>Constats : 1°) Mécanisme de coordination administrative et financière des activités encore à renforcer, surtout au niveau des démembrements, 2°) Recommandations faisant suite aux élections organisées non encore mises en œuvre</i>
<i>Objectif 12 : Assurer la gestion optimale des ressources et le professionnalisme du personnel de la CENI et des démembrements pour le pilotage de toutes les activités relatives au processus électoral</i>

Résultats attendus : 1°) La CENI est doté d'un budget adéquat afin qu'elle puisse utiliser de façon rationnelle toutes les ressources (financières, humaines, matérielles) au niveau central et au sein des démembrements, 3°) La CENI dispose d'un Siège lui permettant de travailler avec indépendance dans la gestion de toutes les élections, 3°) Toutes les structures de la CENI sont bien formées et opérationnelles pour gérer effectivement le processus électoral,

Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1°) Base de données sur les effectifs des démembrements		1	1	1	1	1	1
2°) Taux de réalisation des activités des démembrements (RALE, Exécution budgétaire, PTA)		100%	100%	100%	100%	100%	100%
ACTION 12		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A121 : Gestion des matières de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1211 : Inventaire de tous les matériels (informatiques, mobiliers de bureau, matériel roulant, matériels électoraux, etc...) au niveau du siège et des démembrements		X	X	X	X	X	X
SA1212 : Réparation et acquisition après évaluation		X	X	X	X	X	X
SA1213 : Condamnation des matériels hors d'usage		X	X	X	X	X	X
A122 : Opérationnalisation de la CENI centrale		X	X	X	X	X	X
SA1221 : Prise en charge du personnel du Siège de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1222 : Paiement des autres charges du personnel du Siège : dépenses médicales		X	X	X	X	X	X
SA1223 : Prise en charge des frais de fonctionnement du Siège de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1224 : Acquisition du système de pointage digital		X	X	X	X	X	X
SA1225 : Gestion du personnel (sanctions positives ou négatives)		X	X	X	X	X	X
A123 : Opérationnalisation des démembrements de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1231 : Identification des besoins et éventuellement recrutement de personnel technique pour renforcer le personnel permanent des démembrements de la CENI		X	X	X	X	X	X
SA1232 : Prise en charge des frais médicaux des démembrements		X	X	X	X	X	X
SA1233 : Prise en charge du personnel permanent des démembrements de la CENI		X	X	X	X	X	X

SA1234 : Prise en charge des frais de fonctionnement des démembrements	X	X	X	X	X	X
SA1235 : Développement d'un système de gestion des effectifs du personnel des démembrements	X	X	X	X	X	X
SA1236 : Recrutement des membres des structures non permanentes	X	X	X	X	X	X
SA1237 : Assistance périodique et communication régulière avec les démembrements	X	X	X	X	X	X
A124 : Renforcement des dispositifs de sécurité au niveau de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA1241 : Formation de spécialiste en renseignements généraux des éléments de FDS détachés au sein de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA1242 : Formation et recyclage en protection rapprochée	X	X	X	X	X	X
SA1243 : Amélioration de la performance du système de surveillance	X	X	X	X	X	X
SA1244 : Réorganisation du local de la Direction (DS) pour améliorer la sécurité de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA1245 : Acquisition des matériels pour les éléments de FDS	X	X	X	X	X	X
<i>SA1246: Dotation de carburants pour des contrôles trimestriels des armements et des munitions attribués aux gardes dans les domiciles des CEN</i>	X	X	X	X	X	X
SA1247 Renforcement de Capacité FDS	X	X	X	X	X	X
A125 : Renforcement de capacités et de l'opérationnalité du personnel de la CENI et de ses démembrements	X	X	X	X	X	X
SA1251 : Organisation de formations thématiques, selon les besoins de la CENI pour les CEN, les membres du Staff, les cadres du SE et les membres/staff des CEP et CER afin de constituer un pool de formateurs (BRIDGE : Gestion du processus électoral, planification stratégique, gestion des conflits, Education et sensibilisation électorale, leadership, etc. et autres thèmes)	X	X	X	X	X	X

SA1252 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités du personnel du SE et des membres de Cabinets en matière de : - Informatique Bureautique, - Correspondances administratives et courriers électroniques, - Règles protocolaires, - etc. (Possibilité de partenariat avec des instituts spécialisés comme l'ENAM, IMATEP ou autres)	X	X	X	X	X	X
SA1253 : Renforcement des capacités de l'équipe de la CENI en communication	X	X	X	X	X	X
SA1254 : Opérationnalisation du Centre de documentation et d'archivage	X	X	X	X	X	X
SA1255 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation du personnel des démembrements en matières de : - connaissances du processus électoral, - éducation et sensibilisation électorale, - éthique et déontologie - exécution budgétaire, - gestion du matériel, - leadership, - correspondances administratives, Internet et courriers électroniques	X	X	X	X	X	X
A126 : Développement des relations internationales	X	X	X	X	X	X
SA1261 : Participation de la CENI aux activités du réseau RECEF	X	X	X	X	X	X
SA1262 : Participation de la CENI aux activités d'observations internationales	X	X	X	X	X	X
SA1263 : Participation de la CENI aux forums, séminaires ou rencontres internationales	X	X	X	X	X	X
SA1264 : Relance et mise à jour des conventions de partenariat avec les PTF (PNUD, UE, SADC, OIF, ECES, EISA, FES, CENI-INDE, JAPON, CHINE, UA, etc.)	X	X	X	X	X	X
A127 : Construction - réhabilitation de bâtiments & bureau de l'Administration électorale et équipement CENI	X	X	X	X	X	X

SA1271 : Construction d'un bâtiment à usage de bureau pour les membres du Bureau permanent de la CENI à Alarobia	X	X	X	X	X	X
SA1272 : Etudes préalables pour la construction d'un complexe Siège de l'Administration électorale	X	X	X	X	X	X
SA1273 : Construction de nouveaux bâtiments à usage de bureau au niveau des chefs-lieux des régions (3 nouvelles constructions par an jusqu'en 2024 et 4 par an jusqu'en 2027)	X	X	X	X	X	X
SA1274 : Réhabilitation des bureaux des Commissions électorales au niveau des districts. NB: en priorité les zones impactées par les derniers cyclones	X	X	X	X	X	X
SA1275 : Construction d'un complexe Siège de l'Administration électorale: phase opérationnelle			X			
SA1276 : Acquisition de Tablette avec kit main libre Bluetooth	X					
SA1277 : Acquisition des matériels roulants	X	X	X			
RECAPITULATION ACTION 12 :	X	X	X	X	X	X

Tableau 3 : ACTION 13 : Réalisation des activités médico-sociales de la CENI

ACTION 13 : Réalisation des activités médico-sociales de la CENI							
<i>Constats : 1°) Les soins de proximité et les prises en charge offerts par la CENI sont bénéfiques pour le personnel et leur famille, 2°) Médicaments insuffisants par rapport à l'augmentation du nombre des patients, surtout en période de pandémie, 3°) Surcharge de travail du personnel médical notamment en période électorale et en période de pandémie</i>							
Objectif 13 : Assurer que tout le personnel soit en bonne santé et productif dans un environnement sain							
<i>Résultats attendus : 1°) Agents en état de bien-être physique, mental et spirituel, aptes à travailler et sans contrainte d'absentéisme pour cause de maladie, 2°) Agents opérationnels et efficaces avec un bon rendement</i>							
<u>Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :</u>	<i>Baseline 2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
<i>1°) Réduction du taux annuel d'absence pour cause de maladie</i>	15%	9%	8%	8%	6%	5%	5%
ACTION 13		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A131 : Prise en charge de la santé des agents et de leurs familles (siège et démembrements)		X	X	X	X	X	X

A132 : Acquisition de matériels techniques utiles (poupinel, ECG portable, etc.)	X	X	X	X	X	X
A133 : Aménagement des infrastructures relatives au service médico-social (paillasse, toilettes, incinérateur, stockage pour médicaments)	X	X	X	X	X	X
A134 : Références et examens complémentaires (voir A 131)	X	X	X	X	X	X
A 135 : Renforcement du service médico-sociale par la création de nouvelle unité de soins	X	X	X	X	X	X
SA1351 : Création d'unité de dentisterie	X	X	X	X	X	X
SA1352 : Unité de pédiatrie	X	X	X	X	X	X
A136 : Prévention de la santé du personnel de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA 1361 : Organisation de visite médicale périodique pour le personnel de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA1362 : Mise en œuvre des séances de sensibilisation et de vaccination contre le Covid-19 au sein de la CENI avec l'équipe du Service de Santé de District (SSD) et du Ministère de la Santé Publique	X	X	X	X	X	X
SA1363 : Organisation d'une journée de santé pour éducation et des consultations spécialisées en nutrition, en Santé Bucco-dentaire, ORL et Dermatologie, Ophtalmo	X	X	X	X	X	X
SA1364 : Dépistage du VIH/SIDA, de l'hépatite B. cancer du col et cancer du sein	X	X	X	X	X	X
SA1365 : Dépistage : Hypertension Artérielle (HTA), diabète et les risques cardiovasculaires	X	X	X	X	X	X
SA1366 : Pratique régulière de cardiofitness	X	X	X	X	X	X
SA1367 : Dératissage de l'enceinte de la CENI (2 fois par an)	X	X	X	X	X	X
SA1368 : Désinfection de tous les bureaux et voitures, 2 fois par semaine	X	X	X	X	X	X
SA1369 : Réalisation d'une randonnée pédestre	X	X	X	X	X	X
SA13610 : Mise en place d'une salle d'allaitement	X	X	X	X	X	X

SA13611 : Détection du groupage sanguin pour un don de sang collectif	X	X	X	X	X	X
SA13612 : Formation en secourisme en collaboration avec la croix rouge	X	X	X	X	X	X
SA13613 : Mise en place de cantine suivant les normes sanitaires	X	X	X	X	X	X
A137 : Prospection et établissement des Conventions de partenariat pour la prise en charge d'hospitalisation du personnel de la CENI dans les établissements sanitaires publics et privés (Clinique des Sœurs Ankadifotsy, HJRA, HOMI, etc.)						
RECAPITULATION ACTION 13 :	X	X	X	X	X	X

3.1.2. Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral

Ce programme englobe toutes les activités rentrant dans le cadre de la mise en œuvre du processus électoral. Il se divise en quatre (4) actions. La première action concerne la veille juridique en matière de gouvernance électorale. Le cycle électoral malagasy rassemble plusieurs étapes pour aboutir à la mise en place des instances voulues par notre droit positif et ainsi parfaire la démocratie. En ce sens lorsqu'un cycle prend fin il est nécessaire de capitaliser les acquis pour améliorer la gestion du processus électoral. Le cadre légal des élections ne peut rester tel qu'il est et doit évoluer. Ainsi il faut :

- ❖ Evaluer l'encadrement juridique du processus électoral,
- ❖ Faire du plaidoyer et le suivi des recommandations,
- ❖ Améliorer le fichier électoral pour éviter les difficultés du fichier électoral alpha numérique,
- ❖ Vulgariser les dispositions légales adoptées.

Les réformes obtenues par le biais de ces nouveaux textes devraient ensuite être mises en œuvre par la CENI. Pour parachever le processus et préparer le prochain, en vue d'une autre réforme, la CENI communique le rapport général des recommandations aux différentes autorités et entités.

La deuxième action concerne les activités relatives à la fiabilisation des listes électorales. Cette rubrique touche principalement les activités constitutives des révisions annuelles des listes électorales pour les années 2021 à 2027, le renouvellement des matériels informatiques, l'amélioration de la gestion du parc informatique, l'actualisation des diverses applications utilisées par la CENI, l'audit interne de la liste électorale et la mise en œuvre de la refonte totale des listes électorales. Ces activités visent essentiellement l'inclusivité et l'exhaustivité des listes électorales, sources de la crédibilité des élections.

La troisième action concerne les activités relatives à l'accès aux droits électoraux. Pour faciliter l'accès aux droits électoraux et suite à la déclaration publique du Président de la République, la CENI contribuera à la révision des dispositions légales visant l'effectivité de la jouissance de l'exercice des droits électoraux pour certaines catégories de citoyen (diaspora, détenus non privés de leurs droits civils et politiques...), l'adoption des dispositions légales en vue de la promotion de la représentation des femmes dans les structures politiques et la mise en place d'un système de coordination de l'observation électorale. A noter que la CENI n'a pas l'initiative des lois. Ainsi, sa contribution se concrétise par la collaboration avec le Gouvernement.

La quatrième action concerne les activités relatives à l'organisation des élections et des référendums. L'organisation des élections est la finalité des activités de la CENI. Les élections se tiendront dans la logique de la continuité de l'Etat et la pérennisation des Institutions ; elles sont programmées en fonction de la durée du mandat et des dispositions législatives et réglementaires s'y rapportant. A noter que les attributions de la CENI se limitent à la publication des résultats provisoires des élections qu'elle organise. En outre, comme les élections sont axées surtout à des opérations de terrain ; ceci a nécessité aussi le renforcement en matériels roulants dans ce programme, pour que la CENI puisse assurer le bon déroulement des opérations électorales, notamment au niveau des démembrements.

Le cadre logique ainsi que la répartition annuelle des activités sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : ACTION 21 : Veille juridique en matière de gouvernance électorale

ACTION 21 : Veille juridique en matière de gouvernance électorale							
<i>Constat : 1°) Recommandations relatives à l'encadrement juridique faisant suite aux élections organisées non encore prises en compte, 2°) Le cadre légal régissant le processus électoral reste lacunaire, insuffisant et nécessite encore des améliorations</i>							
<i>Objectif 21 : Poursuivre la réforme et la modernisation de la gouvernance électorale par le réajustement de l'encadrement juridique du processus électoral, sa mise en œuvre et la stratégie de vulgarisation</i>							
<i>Résultats attendus : 1°) Disponibilité de rapports spécifiques relatifs à l'encadrement juridique des élections transmis aux autorités compétentes, 2°) Disponibilité de rapports de réunions de travail et d'ateliers de réflexion ou de formation portant sur les dispositions légales, 3°) Disponibilité de documentations relatives à la vulgarisation des dispositions légales, 4°) Adoption de tous les actes réglementaires d'application des textes sur les élections dans le cadre des attributions de la CENI</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Taux de disponibilité du document stratégique pour la pérennisation de la vulgarisation des (textes) dispositions légales</i>		100%	100%	100%	100%	100%	100%
ACTION 21		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A211: Capitalisation des acquis démocratiques pour l'amélioration de la gestion du processus électoral		X	X	X	X	X	X
SA2111 : Vulgarisation des dispositions légales régissant les élections		X	X	X	X	X	X
SA2112 : Organisation d'atelier de lecture commune des recueils des textes		X	X	X	X	X	X
A212 : Lancement du processus de bio métrisation du fichier électoral (en attente)		X	X	X	X	X	X
SA2121 : Organisation de réunions techniques conjointes (CENI, Présidence de la République, Primature, Parlement, MID, MINJUS, MAE) sur l'étude de faisabilité de la bio métrisation				X			
SA2122 : Organisation de missions d'étude de faisabilité de la bio métrisation		X	X	X	X	X	X
SA2123 : Plaidoyer pour la mise en œuvre du document issu de l'atelier		X	X	X	X	X	X
SA2123 : Organisation d'atelier sur la finalisation du projet de biométrisation (CENI, Présidence de la République, Primature, Parlement, MID, MINJUS, MAE, MEF, PP, OSC, PTFs, etc.)		X	X	X	X	X	X
SA2124 : Organisation de réunions d'information sur le système biométrique pour les parties prenantes aux élections		X	X	X	X	X	X
A213 : Evaluation de l'encadrement juridique du processus électoral		X	X	X	X	X	X

SA2131 : Exploitation des rapports d'élections en vue de la réforme du processus électoral	X	X	X	X	X	X
SA2132 : Conception des recommandations spécifiques sur les activités de veille juridique	X	X	X	X	X	X
SA2133 : Présentation des recommandations y comprises celles résultants des activités de veille juridique	X	X	X	X	X	X
A214 : Plaidoyer et suivi des recommandations de l'évaluation	X	X	X	X	X	X
SA2141 : Organisation d'un atelier d'information avec les parties prenantes sur les recommandations (Antananarivo)	X	X	X	X	X	X
SA2142 : Organisation de réunions techniques conjointes (CENI, SENAT, MID, MINJUS, MAE, AN, OSC)	X	X	X	X	X	X
SA2143 : Organisation de réunions/déjeuner avec les patrons de presse/décideurs politiques	X	X	X	X	X	X
A215 : Vulgarisation des textes légaux adoptés	X	X	X	X	X	X
SA2151 : Elaboration d'une stratégie de vulgarisation pérenne des textes	X	X	X	X	X	X
SA2152 : Conception et vulgarisation de guides pratiques par phase d'opérations sur le processus électoral	X	X	X	X	X	X
SA2153 : Production de recueils des textes en bilingues sur l'encadrement juridique des élections et vulgarisation	X	X	X	X	X	X
SA2154 : Organisation d'atelier de lecture commune des recueils des textes	X	X	X	X	X	X
A216 : Mise en œuvre des réformes par des décisions et délibérations de la CENI en application des dispositions légales dans le cadre de l'organisation des élections						
A217 : Préparation du rapport général des recommandations	X	X	X	X	X	X
SA2171 : Exploitation de tous les rapports d'élections	X	X	X	X	X	X
SA2172 : Production d'un document de synthèse de tous les rapports	X	X	X	X	X	X
A218 : Bilan post-cycle électoral du droit électoral malagasy	X	X	X	X	X	X
SA2181 : Organisation de 6 ateliers provinciaux pour le bilan général de la veille juridique en matière de gouvernance électoral	X	X	X	X	X	X
SA2182 : Recueil des recommandations post-cycle électoral pour la continuité de la modernisation et de l'amélioration de la gouvernance électoral	X	X	X	X	X	X
SA2183 : Consolidation des recommandations et des acquis démocratiques notamment en matière d'encadrement juridique des élections	X	X	X	X	X	X

A219 : Communication du rapport général des recommandations en vue de la réforme de l'encadrement juridique aux différentes autorités et entités	X	X	X	X	X	
SA2191 : Elaboration, consolidation et validation du rapport général de recommandations pour la poursuite des actions en matière de réforme de l'encadrement juridique du cycle électoral malagasy	X	X	X	X	X	X
SA2192 : Appui en communication du processus de réforme	X	X	X	X	X	X
A2110: Production de supports de communication efficaces et suivant les normes	X	X	X	X	X	X
SA21101 : Production et diffusion d'émissions propres à la CENI	X	X	X	X	X	X
SA21102 : Production de maquettes pour support de communication (brochures, Xbanners, etc.)	X	X	X	X	X	X
SA21103 : Production d'affiches numériques et de vidéos court-métrage à publier sur la page Facebook (achat templates, etc.)	X	X	X	X	X	X
A2111 : Assurer une communication interne fluide des informations	X	X	X	X	X	X
SA21111 : Correspondances renforcées internes via mails, sms, appels, etc.	X	X	X	X	X	X
SA21112 : Mise en place d'une bulle d'infos (support)	X	X	X	X	X	X
SA21113 : Réactivation de l'intranet et des adresses électroniques professionnelles de la CENI et des démembrements (communication verte)	X	X	X	X	X	X
SA21114 : Organisation de team-building périodique (sensibilisation des employés concernant l'importance de leur contribution au processus électoral)	X	X	X	X	X	X
SA21115 : Couverture médiatique des événements électoraux	X	X	X	X	X	X
RECAPITULATION ACTION 21	X	X	X	X	X	X

Tableau 5 : ACTION 22 : Fiabilisation des listes électorales

ACTION 22 : Fiabilisation des listes électorales
<i>Constats : Le système de traitement et d'établissement de la liste électorale non performant (système alphanumérique, inscription volontaire, gel de la liste) a des impacts négatifs sur sa qualité et son exactitude :</i> <i>- Existence de numéros identiques de CNI</i>
Objectif 22 : Assurer l'exactitude et la fiabilité des listes électorales
<i>Résultats attendus : 1°) Atteindre un nombre d'électeurs de 13 500 000 après la Refonte en 2022, 2°) Les listes électorales pendant les RALE augmentent annuellement de 2% en moyenne</i>

Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1°) Taux de disponibilité des rapports sur les RALE et la Refonte	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
2°) Taux annuel d'augmentation des électeurs inscrits dans les listes électorales pendant les RALE au moins de 2% en moyenne		1,26%	2,26%	20,4%	2,0%	2,0%	2,0%
ACTION 22		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A221: Révision annuelle des listes électorales (RALE) et du Registre électoral national		X	X	X	X	X	X
SA2211 : Planification organisationnelle des RALE - Elaboration des instructions générales sur les RALE - Nomination des membres des CLRE et des AE		X	X	X	X	X	X
SA2212 : Planification opérationnelle des RALE : Préparation de la logistique des RALE (plans d'acquisition, de conditionnement, de déploiements et de formation)		X	X	X	X	X	X
SA2213 : Lancement officiel de la RALE		X	X	X	X	X	X
SA2214 : Organisation de cadres de concertation RALE au niveau des 119 Districts		X	X	X	X	X	X
SA2215 : Sensibilisations de proximité, avec les OSC, les médias et les réseaux sociaux durant les périodes de la RALE (1er Décembre au 15 Mai)		X	X	X	X	X	X
SA2216 : Participation aux activités de sensibilisation sur l'importance de l'inscription et la vérification sur les listes électorales pendant la journée du 08 mars de l'année (journée internationale de la femme)		X	X	X	X	X	X
SA2217 : Conception, diffusion de spots et déploiement de pastilles radiophoniques par type d'opérations		X	X	X	X	X	X
SA2218 : Organisation de formations en cascade pour les agents intervenants dans les RALE (démembrements, CLRE, AE)		X	X	X	X	X	X
SA2219 : Acquisition des fournitures, imprimés et consommables		X	X	X	X	X	X

SA22110 : Mise en œuvre de la logistique électorale (réception, répartition, conditionnement et colisage)	X	X	X	X	X	X
SA22111 : Déploiement (transport) des imprimés et consommables vers les Districts, Communes et Fokontany	X	X	X	X	X	X
SA22112 : Actualisation des applications relatives à la RALE	X	X	X	X	X	X
SA22113 : Organisation du ramassage des carnets d'enregistrement	X	X	X	X	X	X
SA22114 : Organisation des opérations de saisie	X	X	X	X	X	X
SA22115 : Traitement des données électorales (consolidation et dédoublonnage)	X	X	X	X	X	X
SA22116 : Arrêtage provisoire des RALE	X	X	X	X	X	X
SA22117 : Affichage et correction des informations dans les listes électorales sur la base des réclamations enregistrées et le réacheminement vers les CED	X	X	X	X	X	X
SA22118 : Prise en compte des réclamations et saisie des corrections au niveau des CED	X	X	X	X	X	X
SA22119 : Acheminement des bases de données vers le CNTDI	X	X	X	X	X	X
SA22120 : Traitement des données électorales (consolidation et dédoublonnage)	X	X	X	X	X	X
SA22121 : Arrêtage définitif des RALE	X	X	X	X	X	X
SA22122 : Paiement des Indemnités des intervenants locaux	X	X	X	X	X	X
SA22123 : Encadrement et supervision des RALE	X	X	X	X	X	X
SA22124 : Normalisation des bureaux de vote après arrêtage définitif	X	X	X	X	X	X
SA22125 : Evaluation et sanctions des intervenants au niveau des démembrements sur les RALE	X	X	X	X	X	X
A222 : Développement/Actualisation des diverses applications (logiciels)	X	X	X	X	X	X
SA2221 : Actualisation du logiciel de gestion des électeurs	X	X	X	X	X	X
SA2222 : Développement d'une version réactualisée pour SIGLE (version mobile android, IOS)	X	X	X	X	X	X

SA2223 : Actualisation du logiciel de consultation des électeurs	X	X	X	X	X	X
SA2224 : Conception de la maquette physique des listes électorales	X	X	X	X	X	X
SA2225 : Amélioration du logiciel de délivrance de certificat d'inscription sur la liste électorale	X	X	X	X	X	X
SA2226 : Suivi et assistance des Chefs CID sur l'utilisation du logiciel	X	X	X	X	X	X
A223 : Amélioration de la gestion du parc informatique	X	X	X	X	X	X
SA2231 : Renforcement de la sécurité du réseau de la CENI	X	X	X	X	X	X
SA2232 : Maintenance périodique et temporelle des matériels informatiques	X	X	X	X	X	X
A224 : Audit interne des listes électorales	X	X	X	X	X	X
SA2241 : Détection des erreurs et des anomalies sur les listes électorales	X	X	X	X	X	X
SA2242 : Prise de mesures techniques adéquates à tous les niveaux	X	X	X	X	X	X
SA2243 : Présentation des résultats de l'audit au Bureau Permanent	X	X	X	X	X	X
A225 : Mise en œuvre de la refonte totale des listes électorales et du Registre électoral national	X	X				
SA2251 : Revue des instruments juridiques pour la Refonte (<i>Adoption du décret portant exécution, cas de la diaspora et l'accès aux droits électoraux pour les autres catégories de citoyens</i>)	x	x				
SA2252 : Mobilisation des ressources matérielles et techniques nécessaires pour la Refonte	X					
SA2253 : Transport des fournitures et des matériels, et logistique	X	X				
SA2254 : Renforcement des capacités des acteurs dans la refonte totale	X	-				
SA2255 : Opérations de recensement proprement dites (enrôlement des électeurs)	X	X				
SA2256 : Education, sensibilisation, conscientisation et communication sur la Refonte	X	X				
SA2257 : Organisation de la cérémonie de présentation des résultats de la refonte (Couverture médiatique)	X	X				

RECAPITULATION ACTION 22	X	X	X	X	X	X
--------------------------	---	---	---	---	---	---

Tableau 6 : ACTION 23 : Accès aux droits électoraux

ACTION 23 : Accès aux droits électoraux							
<i>Constats : 1°) Dispositions légales inadaptées à l'exercice du droit électoral de certaines catégories de citoyens (les diaspora, les PSH, les détenus non privés de leurs droits civils et politiques, les naturalisés) 2°) Faible représentation des observateurs des élections et des délégués des candidats dans les BV, 3°) Faible représentation des femmes dans les structures politiques, 4°) Échéances électorales non respectées</i>							
Objectif 23 : Faciliter l'accès des citoyens à l'exercice du droit électoral							
<i>Résultats attendus : 1°) Exercice du droit de vote pour la diaspora, les PSH, et les détenus non privés de leurs droits civils et politiques, 2°) Disponibilité des rapports avec PV des observateurs des élections, 3°) Adoption d'un cadre légal favorisant la participation des femmes dans la vie politique</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
<i>Taux annuel d'augmentation des électeurs inscrits dans les listes électorales pendant les RALE au moins de 2% en moyenne</i>		0,8%	21%	2%	2%	2%	2%
ACTION 23		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A231 : Contribution à la révision des dispositions légales visant l'effectivité de la jouissance de l'exercice des droits électoraux pour certaines catégories de citoyen : diaspora, détenus non privés de leurs droits civils et politiques...		X	X	X	X	X	X
SA2311 : Etude pour l'exercice effective de droit de vote pour la diaspora : Constats et recommandations		X	X	X	X	X	X
SA2312 : Etude pour l'exercice effectif de droit de vote pour les détenus : Constats et recommandations		X	X	X	X	X	X

SA2313 : Réunions conjointes avec les entités concernées pour formaliser la réforme des textes relatifs à l'exercice du droit de vote des diaspora	X	X	X	X	X	X
SA2314 : Réunions conjointes avec les entités concernées pour formaliser la réforme des textes relatifs à l'exercice du droit de vote des détenus	X	X	X	X	X	X
SA2315 : Conception des outils (logistique, manuels, documentation, etc.) pour la mise en œuvre des recommandations sur l'exercice des droits électoraux pour les diaspora	X	X	X	X	X	X
SA2316 : Conception des outils (logistique, manuels, documentation, etc.) pour la mise en œuvre des recommandations sur l'exercice des droits électoraux pour les détenus non privés de leurs droits civils et politiques	X	X	X	X	X	X
SA2317 : Assistance technique pour la mise en œuvre de l'effectivité de l'exercice des droits électoraux pour certaines catégories de citoyen : diaspora, détenus non privés de leurs droits civils et politiques...	X	X	X	X	X	X
A232 : Contribution à l'adoption des dispositions légales en vue de la promotion de la représentation des femmes dans les structures politiques	X	X	X	X	X	X
A233 : Mise en place d'un système de coordination de l'observation électorale	X	X	X	X	X	X
SA2331 : Elaboration de guides des observateurs	X	X	X	X	X	X
SA2332 : Mise en place de base de données/ cartographie relative à la capacité de déploiement des observateurs	X	X	X	X	X	X
SA2333 : Elaboration de manuel de bonne conduite des observateurs	X	X	X	X	X	X
SA2334 : Organisation de formations des formateurs au niveau central pour les OSC en vue de l'application du système de coordination de l'observation des élections (Voir Rubrique Formation)	X	X	X	X	X	X

A234 : Bilan du système de coordination de l'observation électorale				X		
SA2341 : Organisation d'un atelier d'évaluation du système de coordination de l'observation électorale				X		
SA2342 : Mise en œuvre d'un système de coordination de l'observation électorale						
A235 : Bilan général qualitatif et quantitatif de l'exercice du droit électoral par la femme, la diaspora et les détenus			X			
SA2351 : Organisation d'un atelier d'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de l'effectivité de l'exercice du droit électoral par les femmes, les détenus et la diaspora			X			
SA2352 : Appui en communication pour l'accès des citoyens à l'exercice du droit électoral						
RECAPITULATION ACTION 23	X	X	X	X	X	X

Tableau 7 : ACTION 24 : Organisation des élections et des référendums

ACTION 24 : Organisation des élections et des référendums							
<i>Constat : 1°) Échéances électorales non respectées, 2°) Effectivité partielle de la mise en place des collectivités territoriales, 3°) Organisation d'élections en période de pluie</i>							
<i>Objectif 24 : Organiser des élections crédibles, transparentes, dans la légalité</i>							
<i>Résultats attendus : Toutes les opérations électorales sont réalisées dans le respect de la légalité et dans un climat d'apaisement</i>							
<u>Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :</u>	<i>Baseline 2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>
<i>1°) Taux de réalisation des opérations de scrutin au niveau des bureaux de vote</i>			100%	100%	100%	100%	

2°) délai moyen de traitement des résultats des élections (norme 7 jours cf. article 60 de la loi Organique 2018-009 du 11/05/2018)			7	7	7	5	
ACTION 24	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
A241 : Développement (en interne?) d'applications informatiques pour les élections							
SA2411 : Développement d'application pour la gestion des candidatures							
SA2412 : Développement d'application pour le traitement des résultats							
SA2413 : Audit des applications informatiques							
A242 : Elaboration des plans opérationnels et acquisition d'équipements de la logistique électorale		X					
SA2421 : Elaboration des plans et calendriers de la logistique électorale : acquisition, conditionnement et déploiement des matériels, fournitures et imprimés électoraux		X	-		-		
SA2422 : Acquisition de matériels et équipements spécifiques à la logistique électorale		X	-		-		
A243 : Opérationnalisation des Organes de vérification et d'enregistrement des candidatures (OVEC)		X	X	X	X		
SA2431 : Désignation des membres des OVEC		X	X	X	X		
SA2432 : Prise en charge des frais relatifs au fonctionnement des OVEC		X	X	X	X		
A244 : Conception et impression des bulletins uniques (BU)	-	X	X	X	X		
SA2441: Travaux de conception technique		X	X	X	X		
SA2442: Impression des BU (localement ou à l'extérieur)		X	X	X	X		
A245 : Acquisition des matériels, fournitures, imprimés et documents électoraux	-	X	X	X	X		
SA2451: Fournitures et matériels électoraux des bureaux de vote		X	X	X	X		
SA2452: Imprimés sensibles		X	X	X	X		
SA2453: Imprimés ordinaires		X	X	X	X		

A246 : Déploiement de matériels, imprimés et documents électoraux	-	X	X	X	X	
SA2461 : Conditionnement et manutention des imprimés sensibles et ordinaires		X	X	X	X	
SA2462 : Transport des matériels, fournitures et services divers		X	X	X	X	
SA2463: Mise en place de hubs de déploiement (2nd tour élection présidentielle)		X	X	X	X	
A247 : Impression et déploiement des listes électorales	-	X	X	X	X	
SA2471 : Acquisition des consommables pour l'impression des listes électorales et des cartes d'électeurs		X	X	X	X	
SA2472 : Impression des listes électorales		X	X	X	X	
SA2473 : Conditionnement et déploiement vers les districts des listes électorales imprimées		X	X	X	X	
A248 : Organisation des formations pour les représentants des parties prenantes et pour le personnel électoral	-	X	X	X	X	
SA2481 : Organisation de sessions de formation des membres des OVEC (avec SRMV et MBE lors des sénatoriales)		X	X	X	X	
SA2482 : Organisation de sessions de formation des membres des Sections de Recensement Matériel des Votes (SRMV) et des membres des Bureaux Electoraux (MBE)		X	X	X	X	
SA2483 : Organisation d'un atelier national de formation des formateurs pour les observateurs électoraux		X	X	X	X	
SA2484 : Organisation de six ateliers provinciaux de formation des formateurs des représentants des candidats <i>(Coût à évaluer par les partenaires)</i>		X	X	X	X	
SA2485 : Organisation de sessions de formation pour les Chefs CID (conception de bulletin unique, utilisation des logiciels d'enregistrement des candidatures et de traitement des résultats des élections)		X	X	X	X	
SA2486 : Renforcement des capacités des journalistes dans les six provinces		X	X	X	X	

SA2487 : Organisation de formations en cascade pour les Forces de Défense et de Sécurité		X	X	X	X	
SA2488 : Mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des formations		X	X	X	X	
A249 : Gestion des campagnes électorales		X	X	X	X	
SA2491 : Confection et mise en place de panneaux d'affichage pour les campagnes électorales		X	X	X	X	
SA2492: Organisation de débats entre les candidats		X	X	X	X	
SA2493 : Exercice des attributions de l'Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM)		X	X	X	X	
A2411 : Organisation le jour J des élections	-	X	X	X	X	
SA24111 : Mise en place d'une Situation-room		X	X	X	X	
SA24112 : Activation du numéro vert		X	X	X	X	
SA24113 : Retransmission en direct du déroulement du scrutin et des interventions des responsables de la CENI sur les ondes de la RNM et à la TVM		X	X	X	X	
SA24114 : Prise en charge des indemnités de restauration des membres des BE le jour J		X	X	X	X	
SA24115 : Supervision du jour J par les membres et le personnel des démembrements de la CENI		X	X	X	X	
A2412 : Collecte et acheminement des résultats vers les Sections de recensement matériel des votes (SRMV)	-	X	X	X	X	
SA24121 : Frais de ramassage des résultats		X	X	X	X	
SA24122 : Prise en charge des indemnités pour acheminement des résultats (BV à SRMV)		X	X	X	X	
SA24123 : Affrètement d'hélicoptères		X	X	X	X	
A2413 : Opérationnalisation des Sections de recensement matériel des votes (SRMV)	-	X	X	X	X	
SA24131 : Désignation et mise en place des membres des SRMV		X	X	X	X	
SA24132 : Prise en charge des frais relatifs au fonctionnement des SRMV		X	X	X	X	

SA24133 : Acheminement des résultats: SRMV jusqu'à CENI et juridictions électorales		X	X	X	X	
A2414 : Traitement et publication des résultats provisoires		X	X	X	X	
SA24142: Recrutement et formation du personnel temporaire chargé des travaux de traitement des résultats (OS, AE, AR)		X	X	X	X	
SA24143 : Prise en charge des frais de personnel		X	X	X	X	
SA24144 : Achat de fournitures, consommables et services pour le traitement des résultats		X	X	X	X	
SA24145 : Déploiement de matériel, fournitures et consommables pour le traitement des résultats effectué au niveau des provinces (élections communales)		X	X	X	X	
SA24146: Publication/Projection des tendances des résultats sur écran		X	X	X	X	
SA24147: Mission des membres des structures en charge du traitement des résultats au niveau des 6 chefs-lieux de province		X	X	X	X	
A2415 : Communication et sensibilisation		X	X	X	X	
SA24151 : Prise en charge des frais de communication téléphonique (crédit téléphonique) et connexion internet au niveau du Siège		X	X	X	X	
SA24152 : Prise en charge des frais de communication téléphonique (crédit téléphonique) et connexion internet pour les démembrements		X	X	X	X	
SA24153 : Conférences de presse avant, pendant et après le scrutin (frais de déplacement des journalistes)		X	X	X	X	
SA24154 : Conception, diffusion de spots et déploiement de pastilles radiophoniques		X	X	X	X	
SA24155 : Conception et diffusion de spots à la RNM/TVM et les stations radios et TV privées sur l'annonce des dates du scrutin/sur les dépôts de candidatures (HCC/OVEC) /sur les restrictions et interdictions pendant les campagnes /sur l'usage des bulletins uniques/sur le circuit de		X	X	X	X	

vote/sur les contentieux/sur l'appel au calme et l'attente des résultats dans le cadre des élections						
SA24156 : Publications sur page Facebook de la CENI		X	X	X	X	
SA24157 : Publications sur site de la CENI		X	X	X	X	
SA24158 : Retransmission en direct de la publication des résultats provisoires en collaboration avec la TVM et RNM		X	X	X	X	
SA24159 : Organisation de la cérémonie de publication des résultats provisoires des élections (pour mémoire)		X	X	X	X	
A2416 : Mise aux normes de sécurité du CNTDI et des CID						
SA24161 : Evaluation des besoins relatifs à la sûreté des centres (expertise)						
SA24162 : Mise en œuvre des recommandations						
A2417 : Gestion des ressources en matière d'opérations électorales		X	X	X	X	
SA24171 : Supervision des opérations électorales		X	X	X	X	
SA24172 : Renforcement des moyens matériels et de la logistique de l'Administration électorale		X	X	X	X	
SA24173 : Indemnisation des intervenants pendant les élections		X	X	X	X	
A2418 : Traitement des précontentieux électoraux		X	X	X	-	
SA24181 : Organisation d'ateliers de lecture commune des textes et de coordination avec les juridictions électorales		X	X	X	X	
SA24182 : Transmission des dossiers de précontentieux de candidature avant les élections législatives, communales et sénatoriales aux juridictions compétentes		X	X	X	X	
SA24183 : Réception des doléances, transmission des plaintes aux Juridictions compétentes et demandes de confrontation des PV après le jour J		X	X	X	X	
SA24184 : Suivi des contentieux post-électoraux au niveau des Juridictions électorales		X	X	X	X	
A2419 : Prise en charge de la santé des agents en période électorale	-	X	X	X	X	

SA24191 : Renforcement de l'équipe médicale du Service médico-social par un médecin et un paramédical pendant la période de traitement des résultats		X	X	X	X	
SA24192: Constitution de stocks spécifiques de médicaments		X	X	X	X	
A2420 : Elaboration, validation et présentation en public des rapports sur l'organisation des élections et des référendums conformément à la Loi		X	X	X	X	
SA24201: Validation et Présentation en Public des Rapports sur les organisations des élections		X	X	X	X	
RECAPITULATION ACTION 24		X	X	X	X	

3.1.3. Programme 3 : Education civique électoral et communication

Partant du constat que la légitimation du processus électoral passe par la compréhension du dit processus, le Bureau Permanent de la CENI a classé en haut de ses priorités l'éducation civique électorale, la sensibilisation ainsi que la communication. A cet effet, la teneur des activités du Programme 3 du PTP matérialise cette volonté de la CENI de mettre en avant l'approche pédagogique et transparente pour une large adhésion de tous les acteurs par rapport à ses activités.

L'esprit de ce programme reflète trois actions, il s'agit de :

- ❖ une éducation et une sensibilisation électorale plus proche de la population à travers une campagne décentralisée,
- ❖ l'amplification des messages de la CENI en utilisant tous les supports publicitaires disponibles et les canaux médiatiques privés en complément des stations publiques, et
- ❖ le basculement de l'éducation, de la sensibilisation et de la communication dans le digital.

La première action se caractérise par la mise en valeur des démembrements de la CENI dans le leadership de l'éducation et de la sensibilisation électorale par rapport à sa localité. C'est dans ce sens que la CENI, à travers la dotation en matériel et en moyens financiers, veut approcher les citoyens jusqu'aux « Fokontany » en matière de sensibilisation. Dans ce cadre, elle va aussi développer un partenariat pérenne avec les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec la société civile et les médias locaux.

La deuxième s'articule dans la diffusion large des spots de la CENI à travers les médias traditionnels (TV et radios) dans l'optique de couvrir toute l'île et de toucher le maximum d'auditeur. En effet, par manque de budget, les précédentes campagnes se sont faites quasi-exclusivement avec les chaînes publiques d'où la nécessité de multiplier les canaux de diffusion.

L'action 3 marque la résolution de la CENI de basculer sa communication et ses activités de sensibilisation dans le digital en considérant les nouveaux enjeux posés notamment par réseaux sociaux en matière de communication publique. Comme la population Malgache est de plus en plus digitalisée, la nouvelle méthodologie préconisée par la CENI consiste à se positionner de manière décisive sur le nouveau marché de l'information digitale non seulement pour limiter les effets des « fake news » mais aussi susciter l'intérêt des jeunes.

Le cadre logique ainsi que la répartition annuelle des activités sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : ACTION 31 : Mise en œuvre de la stratégie actualisée d'éducation électorale et de sensibilisation

ACTION 31 : Mise en œuvre de la stratégie actualisée d'éducation électorale et de sensibilisation							
<i>Constats : 1°) Disponibilité du document de stratégie nationale d'éducation civique électorale, 2°) Moyens disponibles insuffisants pour la sensibilisation et l'éducation électorale, 3°) Désintéressement des citoyens à la participation au processus électoral</i>							
Objectif 31 : Appuyer efficacement l'inscription sur les listes électorales et la participation active au processus électoral par une stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation actualisée							
<i>Résultats attendus : 1°) Public informé, éduqué et sensibilisé sur leurs droits et devoirs en matière électorale, 2°) Participation des parties prenantes dans le processus électoral, 3°) Augmentation du taux de participation au processus électoral</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1°) Taux d'exhaustivité de l'inscription sur la liste électorale (Norme : 90%)	78,0%	79,0%	82,0%	83,0%	84,0%	85,0%	86,0%
2°) Proportion des femmes dans les listes électorales	46,2%	46,5%	47,0%	48,0%	49,0%	50,0%	51,0%
3°) Proportion des jeunes (18 à 35 ans) dans les listes électorales	30%	39,0%	42,0%	42,5%	43,0%	43,5%	44,0%
4°) Taux de réalisation des cadres de concertation organisés au niveau national, régional et au niveau District			100%	100%	100%	100%	100%
ACTION 31		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A311 : Organisation d'ateliers d'échange et de concertation pour l'actualisation de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation avec les démembrements		X					
SA3111: Logistique: fournitures, collation et supports de visibilité		X					
SA3112: Indemnités/carburants missionnaires et indemnités participants		X					
SA3113 : Organisation d'atelier de consolidation de la stratégie nationale d'éducation civique électorale (Antananarivo)		X					

SA3114: Production d'un document stratégique d'éducation civique électorale	X					
A312 : Organisation de cadres de concertation au niveau des 119 Districts durant tout le processus électoral	X	X	X	X	X	X
SA3111: Logistique: fournitures	X	X	X	X	X	X
A313 : Renforcement de capacités des OSC et des Partis politiques sur le processus électoral au niveau des 6 provinces (732 participants)	X	X	X	X	X	X
SA3131: Logistiques (fournitures, collation et supports de visibilité)	X	X	X	X	X	X
SA3132: Indemnités/carburants missionnaires et indemnités participants	X	X	X	X	X	X
A314 : Organisation d'ateliers de formation des formateurs des partis politiques sur les opérations électorales (100 participants) Antananarivo	X	X	X	X	X	X
SA3141: Logistique: fournitures, collation et supports de visibilité	X	X	X	X	X	X
A315 : Promotion de la participation des jeunes, des femmes et des PSH au processus électoral (100 participants) Antananarivo	X	X	X	X	X	X
SA3151: Cadre de concertation des jeunes, des femmes, des PSH	X	X	X	X	X	X
SA3141: Logistiques (fournitures, collation et supports de visibilité)	X	X	X	X	X	X
A316 : Convention et mise en œuvre de partenariat avec les parties prenantes nationales (Ministères, OSC, Médias privées, autres organismes)	X	X	X	X	X	X
SA3161: Signature et mise en œuvre des conventions	X	X	X	X	X	X
A317 : Production de support audiovisuel sur le processus électoral	X	X	X	X	X	X
RECAPITULATION ACTION 31	X	X	X	X	X	X

Tableau 9 : ACTION 32 : Mise en œuvre de la stratégie globale actualisée de communication institutionnelle de la CENI

ACTION 32 : Mise en œuvre de la stratégie globale actualisée de communication institutionnelle de la CENI							
<i>Constats : 1°) Portée limitée de la communication institutionnelle de la CENI pour cause d'insuffisance de moyens financiers, 2°) Ressources insuffisantes pour la production de contenus innovants</i>							
Objectif 32 : Assurer la conscientisation politique des citoyens en vue d'un taux de participation élevé au processus électoral							
<i>Résultats attendus : 1°) Le public et les parties prenantes aux élections sont informés des actions de la CENI dans le processus électoral, 2°) La participation des parties prenantes aux élections dans les cadres de concertation organisés par la CENI est plus active</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
1°) Nombre d'abonnés sur la page Facebook de la CENI	145 373	160 000	176 000	193 000	213 000	234 000	260 000
2°) Nombre d'organe de presse et d'information ayant relayé les informations sur la CENI		300	1 000	600	600	150	150
3°) Taux de réalisation de forum d'échange avec les organes de presse		100%	100%	100%	100%	100%	100%
ACTION 32		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A321 : Actualisation de la stratégie globale de communication institutionnelle de la CENI		X					
SA3211 : Organisation d'ateliers de lecture commune à l'interne entre la CENI et les démembrements des 6 Provinces de la stratégie globale de communication							
SA3212 : Organisation d'atelier de consolidation des rectifications apportées et d'actualisation de la stratégie (Antananarivo)		-					

SA3213 : Production d'un document de stratégie globale de communication institutionnelle actualisée	X					
A322 : Promotion de partenariat avec les médias	X	X	X	X	X	X
SA3221 : Intervention des membres du BP dans les émissions phares	X	X	X	X	X	X
SA3222 : Organisation de conférences et/ou points de presse	X	X	X	X	X	X
SA3223 : Organisation d'un forum d'échanges avec les patrons de presse et les rédacteurs en chef	X	X	X	X	X	X
A323: Communication digitale	X	X	X	X	X	X
SA3231 : Organisation d'un flash mob (RALE, élections, processus électoral, refonte de la liste électorale, etc.)	X	X	X	X	X	X
SA3232 : Collaboration avec des influenceurs pour des contenus digitaux relatifs au processus électoral (Vidéos, Memes, etc.)	X	X	X	X	X	X
SA3233 : Sponsorisation de la page et des publications importantes	X	X	X	X	X	X
SA3234 : Production de bulletin d'information numérique	X	X	X	X	X	X
RECAPITULATION ACTION 32	X	X	X	X	X	X

Tableau 10 : ACTION 33 : Mise en œuvre de la stratégie de veille médias et réseaux sociaux

ACTION 33 : Mise en œuvre de la stratégie de veille médias et réseaux sociaux							
<i>Constat : Monitoring médias et monitoring des réseaux sociaux non exhaustifs</i>							
Objectif 33 : Eclairer les membres du Bureau Permanent en matière de communication institutionnelle en rapport à l'environnement médiatique et digital lié au processus électoral							
<i>Résultats attendus : 1°) Bureau Permanent au fait du contexte médiatique et digital lié au processus électoral 2°) Analyses des informations liées à la CENI sous forme d'outils d'aide à la décision</i>							
Indicateurs de résultat avec les valeurs cibles :	Baseline 2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de journaux traités	19	21	23	25	28	31	34
Nombre de chaîne télévisé et de radio traités	19	21	23	25	28	31	34
Nombre de groupe et de personnalité actif et influant en matière socio-politique sur Facebook traités	17	21	27	33	42	52	66
ACTION 33		2022	2023	2024	2025	2026	2027
A331 : Formation du personnel de la CENI en matière d'analyse multidisciplinaire							
A332 : Traitement de journaux sous forme de revue de presse et de fact checking		X	X	X	X	X	X
A333 : Monitoring des médias traditionnels (radios et télévisions) sous forme de grille monitoring et de fact checking		X	X	X	X	X	X
RECAPITULATION ACTION 33		X	X	X	X	X	X

CONCLUSION

Un nouveau cycle électoral démarre sous le leadership des membres du Bureau Permanent actuel, assisté par l'équipe du Secrétariat exécutif et ses démembrements.

Conscient du contexte et des enjeux qui s'imposent à lui, soucieux des défis à relever notamment le maintien de la qualité des services rendus ainsi que le respect des normes de qualité, ce plan de travail pluriannuel confirme les engagements, relate la volonté et la posture de la nouvelle équipe en place.

En effet, à travers les objectifs fixés et les activités alignées par programme, on peut constater des efforts d'amélioration et d'innovation des actions tout en préservant les acquis, tant en matière de gestion des affaires internes que sur la gestion des opérations et des listes électorales, et enfin sur la communication et les éducations civiques électorales.

Sur le plan budgétaire, les principes efficacité/efficience /économie seront observés.

En se référant au cadre logique, les contenus de ce document jettent les bases de la mise en œuvre à inclure dans les dépenses à moyen terme et à décliner dans les plans de travail annuel. Lesdits contenus permettent également aux acteurs concernés par le processus de voir à quel niveau et comment relayer ou s'associer avec la CENI, étant entendu que cette dernière ne peut s'estimer se suffire à elle-même.

Il en est de même pour l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'appui et l'accompagnement sont indispensables.

De tout ce qui précède, Le Président de la CENI et les Commissaires électoraux actuels s'engagent ainsi à ne pas ménager leurs efforts pour que le processus électoral soit bien organisé, fiable et crédible étant acquis qu'ils sont convaincus que ces trois principales valeurs sont le gage d'un environnement apaisé et d'un résultat accepté par tous.

Toutefois, l'atteinte de ces objectifs nécessite la contribution citoyenne de tout un chacun.

Enfin, dans une démarche transparente, la CENI partage ce document à tous les acteurs et parties prenantes au processus électoral et espère ainsi qu'il servira d'outil fédérateur et efficace.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANISATION GENERALE AU SEIN DE LA CENI

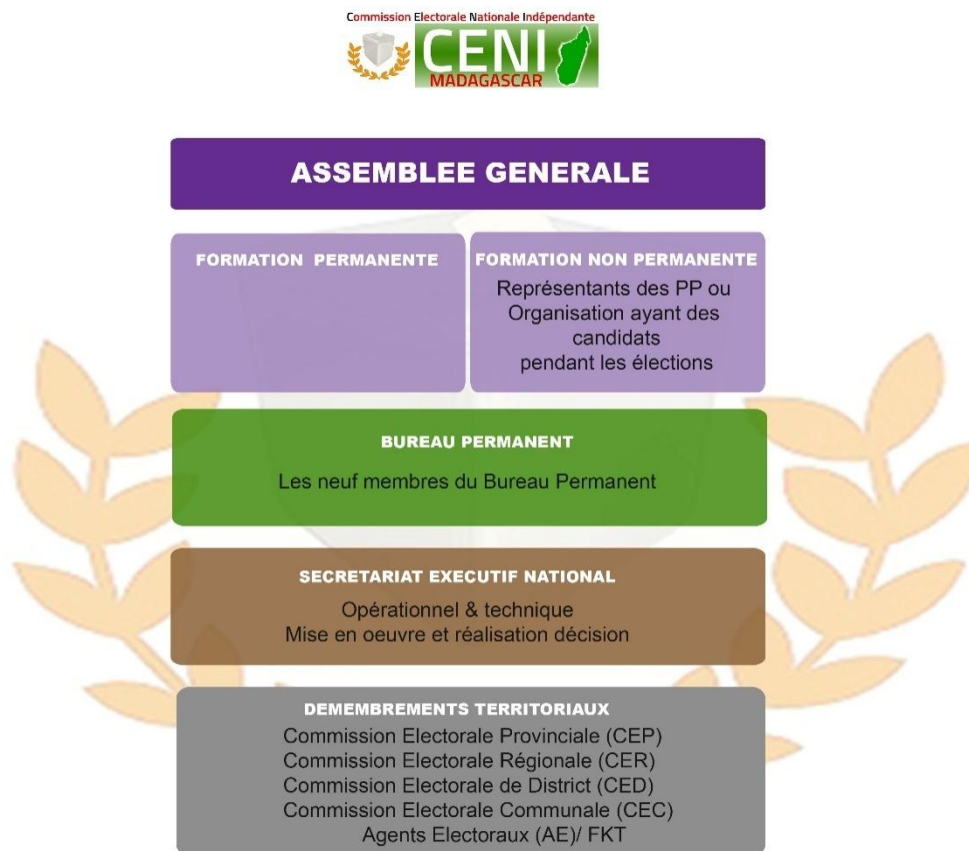


Figure 1 : Organisation Générale au sein de la CENI

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT



Figure 2 : Composition du Bureau Permanent

ANNEXE 3 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AVEC LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CENI (2021)

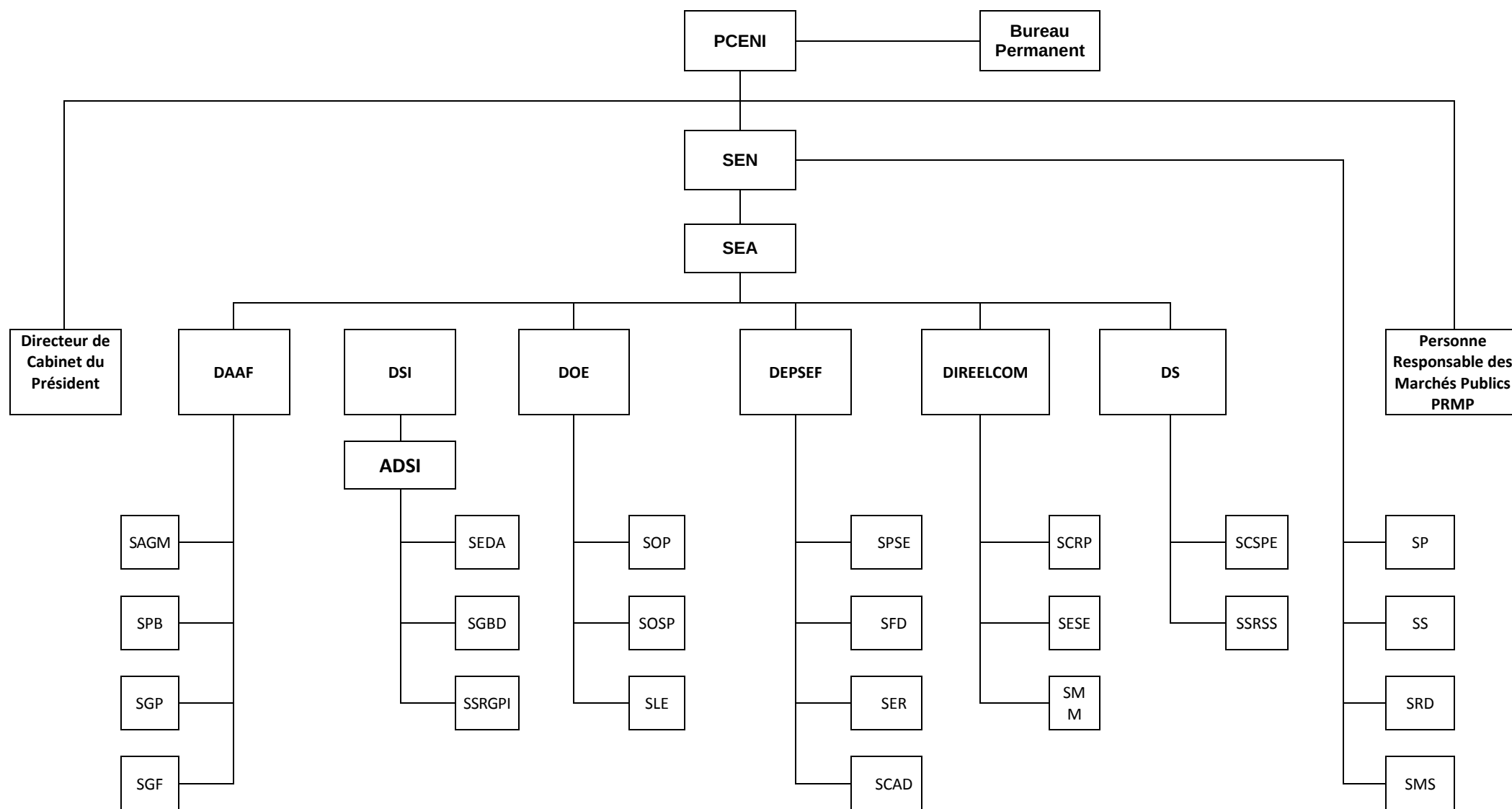


Figure 3: Structure Organisationnelle avec le Secretariat Executif de la CENI (2021)

ANNEXE 4 : DEVELOPPEMENT DES SIGLES

SEN : Secrétariat exécutif national, SEA : Secrétariat Exécutif adjoint	DAAF : Direction des affaires administratives et financières	DSI : Direction des systèmes d'information	DOE : Direction des opérations électorales	DEPSEF : Direction des études, de la planification, du suivi-évaluation, et de la formation	DIREELCOM : Direction de l'éducation électorale et de la communication	DS : Direction de la sécurité
SP : Service du protocole	SAGM : Service de l'approvisionnement et de la gestion des matériels	ADSI : Adjoint du directeur des Systèmes d'Informations	SOP : Service des opérations pré-électorales	SPSE : Service de la Planification, du suivi et évaluation	SCRP : Service de la communication et des relations publiques	SCSPE : Service de la coordination de la sécurisation du processus électoral
SS : Service du secrétariat	SPB : Service de la programmation budgétaire	SEDA : Service des études et du développement des applications	SOSP : Service des opérations de Scrutin et post-électorales	SFD : Service de la formation et de la documentation	SESE : Service de l'éducation et de la sensibilisation électorale	SSRS : Service de la sécurité rapprochée et de la sécurité du site
SRD : Service des relations avec les démembrements	SGP : Service de la Gestion du personnel	SGBD : Service de la gestion de la base des données	SLE : Service de la logistique électorale	SER : Service des études et de la réglementation	SMM : Service monitoring des médias	
SMS : Service médico-social	SGF : Service de la Gestion Financière	SSRGPI : Service du système réseau et de la gestion du parc Informatique		SCAD : Service du contentieux et des affaires disciplinaires		

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Organisation Générale au sein de la CENI	48
Figure 2 : Composition du Bureau Permanent	49
Figure 3: Structure Organisationnelle avec le Secretariat Executif de la CENI (2021)	51
Tableau 1 : ACTION 11 : Pilotage et suivi des activités de la CENI	17
Tableau 2 : ACTION 12 : Coordination administrative et financière des activités de la CENI	18
Tableau 3 : ACTION 13 : Réalisation des activités médico-sociales de la CENI	22
Tableau 4 : ACTION 21 : Veille juridique en matière de gouvernance électorale	26
Tableau 5 : ACTION 22 : Fiabilisation des listes électorales	28
Tableau 6 : ACTION 23 : Accès aux droits électoraux.....	32
Tableau 7 : ACTION 24 : Organisation des élections et des référendums.....	34
Tableau 8 : ACTION 31 : Mise en œuvre de la stratégie actualisée d'éducation électorale et de sensibilisation	42
Tableau 9 : ACTION 32 : Mise en œuvre de la stratégie globale actualisée de communication institutionnelle de la CENI	44
Tableau 10 : ACTION 33 : Mise en œuvre de la stratégie de veille médias et réseaux sociaux	46

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT	2
S O M M A I R E	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	5
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA CENI DE MADAGASCAR	9
1.1. Statut de la CENI	9
1.2. Structure organisationnelle et opérationnelle au sein de la CENI	9
1.2.1. Assemblée Générale	9
1.2.2. Bureau Permanent	10
1.2.3. Secrétariat Exécutif National	10
1.2.4. Démembrements territoriaux	10
1.2.5. Mise en place du nouveau Bureau Permanent de la CENI (2021 – 2027)	11
CHAPITRE II : CONSTAT GENERAL SUR L'ENVIRONNEMENT DU PROCESSUS ELECTORAL MALAGASY	12
2.1. Sur le pilotage des activités de la CENI :	13
2.2. Sur la coordination administrative et financière de la CENI :	13
2.3. Sur l'encadrement juridique du processus électoral :	13
2.4. Sur l'établissement et la révision des listes électorales :	13
2.5. Sur l'établissement de la liste des grands électeurs :	14
2.6. Sur la facilitation de l'accès aux droits électoraux :	14
2.7. Sur l'organisation des élections :	14
2.8. Sur l'éducation civique électorale et la sensibilisation :	14
2.9. Sur la communication institutionnelle de la CENI :	15
CHAPITRE III : PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2022 – 2027 DE LA CENI	16
3.1. Synthèse du Plan de Travail Pluriannuel 2022-2027 de la CENI par Programme, Action avec les Coûts des Principales Operations Electorales	16
3.1.1. Programme 1 : Administration et coordination	16
3.1.2. Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral	25
3.1.3. Programme 3 : Education civique électoral et communication	41
CONCLUSION	47
ANNEXES	48
ANNEXE 1 : ORGANISATION GENERALE AU SEIN DE LA CENI	48
ANNEXE 2 : COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT	49
ANNEXE 3 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AVEC LE SECRETARIAT EXECUTIF DE LA CENI (2021)	50

ANNEXE 4 : DEVELOPPEMENT DES SIGLES.....	51
TABLE DES ILLUSTRATIONS	52
TABLE DES MATIERES	53